

SÉANCE DU 06 OCTOBRE 2025

Convoqué le 22 septembre 2025, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le 06 octobre, à 20 heures 30 sous la présidence de Madame Anita BENIER, Maire.

Absents excusés : Antoine PRÉVOST qui donne pouvoir à Régis VRAIN,
Gladys CHAVOUET qui donne pouvoir à Joffrey BARALLE,

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno BOURGEOIS

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé et signé

2025-30 PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL AVEC VOLETS HABITAT ET DÉPLACEMENT (PLUi-H-D) / PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Par délibération n°2021-187 du 18 novembre 2021, la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal avec des volets Habitat et Déplacements (PLUi-H-D).

Après avoir réalisé le diagnostic du territoire, une version intermédiaire du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été approuvée par le Conseil Communautaire du 27 juin 2024.

Les orientations de ce premier PADD, enrichies à la suite de différents ateliers, comités de pilotage et conférences des maires, sont soumises à un second débat conformément aux articles L.151-2, L.151-5 et L.153-12 du Code de l'Urbanisme.

Par ailleurs, la charte de gouvernance adoptée par délibération du Conseil communautaire n°2021-187 du 18 novembre 2021, prévoit d'associer les Conseils Municipaux au débat sur le PADD, organisé au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLUi-H-D.

La version définitive du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi-H-D a été présentée le 28 avril 2025 en Conférence des Maires et aux membres du COPIL PLUi-H-D.

Ce projet a également été présenté aux Personnes Publiques et Associées, le 26 mai 2025. A ce jour 5 avis ont été émis.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables prévoit six grandes orientations :

- Orientation 1 : Promouvoir un développement équilibré en cohérence avec la vitalité du territoire
- Orientation 2 : Tirer parti de la diversité environnementale et paysagère des Terres du Val de Loire
- Orientation 3 : Préparer la résilience du territoire face aux évolutions climatiques
- Orientation 4 : Repenser les mobilités pour une gestion durable et sécurisée des flux de circulations
- Orientation 5 : Favoriser le développement économique du territoire
- Orientation 6 : Les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

Après avoir présenté les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal avec Volets Habitat et Déplacement de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, Madame le Maire ouvre le débat et donne la parole aux membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- 1°/ PRENDRE ACTE de la tenue d'un débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi-H-D mené par la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire ;
- 2°/ PRÉCISER que la présente délibération sera transmise au Préfet et à la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

2025-31 POINT SUR LES TRAVAUX

- Rue d'Hotton, les travaux sont terminés. Un problème avec la ligne téléphonique qui a été arrachée deux fois, le nécessaire a été fait auprès d'Orange mais ne souhaitons pas qu'une tranchée soit réalisée sur cette route neuve.
- La porte de l'école sera changée le mercredi 8 octobre par l'entreprise BERNARDI.
- Route de Préazon-Montour, nous avons reçu deux devis :
 - o BSTP : 13 275 € HT
 - o Ourcelles : 13 831 € HT incluant l'arasement des accotements
 Le Conseil Municipal a décidé de retenir l'entreprise Ourcelles.
- Les travaux de la piste cyclable sont reportés au début 2026, les actes notariés n'ayant pas été signés, la vente des terrains doit être validée par la Safer.
- Les travaux de changement des canalisations d'eau entre Gléneau et Thorigny prévus en juillet 2025 sont reportés à décembre 2025.
- Le square intergénérationnel progresse conformément au plan. Les agrès rencontrent un vif succès. Prochaines étapes : installation de copeaux sous la balançoire et la plantation d'arbres.
- Le terrain de l'Evêché, Rue de la Rivière, a été nettoyé suite à la demande de la Mairie.
- Renseignements pris auprès de la DDT suite à des plaintes de riverains, la EARL POUSSE n'a aucune obligation légale d'éradiquer les chardons, les champs étant déclarés en jachère.

2025-32 RAPPORT DE LA CLECT

Le montant des attributions de compensation des charges transférées est de 56439 € auquel on ajoute la rétrocession des taxes GEMAPI de 2326 €, soit pour 2025 58765 €.

Le Conseil Municipal valide ces montants.

2025-33 DEMANDES DE SUBVENTION

Plusieurs demandes de subventions ont été reçues :

- Les sapeurs-pompiers de Meung-sur-Loire pour l'organisation de la cérémonie de la Sainte Barbe.
- L'IME de Baule pour 3 jeunes de la commune
- L'Ecole de Charles de Foucault pour 2 enfants de la commune
- La coopérative scolaire de l'école de Baccon pour le projet « école en transition » d'un montant de 200 €.
- La Fondation du Patrimoine pour une adhésion

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ne valide que les demandes de subventions à la fondation du Patrimoine pour un montant de 200 € et la coopérative scolaire pour un montant de 200 €.

2025-34 PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Les collectivités ont l'obligation, de participer aux contrats de leurs agents, de prévoyance depuis le 1^{er} janvier 2025 et de Santé à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le Centre De Gestion 45 a prolongé ses deux conventions, Prévoyance et Santé, jusqu'au 31/12/2026.

Une nouvelle consultation pour proposer aux collectivités et aux établissements publics du Loiret de nouvelles conventions au 1^{er} janvier 2027 va être lancée.

Afin d'avoir la possibilité d'adhérer aux nouvelles conventions du Centre De Gestion 45, les collectivités dépendantes du Comité Social Territorial du Centre De Gestion 45 vont devoir donner mandat au Centre De Gestion 45.

Le Conseil Municipal a décidé de participer à l'appel public à concurrence lancé par le Centre De Gestion afin d'adhérer ou non à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance proposé par le Centre De Gestion.

2025-35 DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET PRINCIPAL 2025

Le contrat de prestations et logiciels Berger Levraut a été renouvelé et a subit une augmentation. Pour payer cette facture, nous devons prévoir des crédits supplémentaires :

Dépenses investissement : cpté 2051 + 192,00 €
Dépenses investissement : cpté 2111 - 192,00 €

2025-36 QUESTIONS DIVERSES

- Pour la rentrée 2025-2026, les effectifs sont : 103 maternelles, pour le primaire : Huisseau : 61, Coulmiers 47 et Baccon 51. Une baisse des effectifs est constatée : 262 en 2025-2026 contre 270 en 2024-2025. Deux nouvelles directrices ont été nommées à Huisseau et à Coulmiers.
- Suite au départ de Monsieur DZIADON, deux nouveaux kinés se sont installés avec Madame MORIAMEZ : Monsieur XUE Alban et Monsieur TEXIER Mathias.
- Une enquête publique est ouverte depuis le 30 septembre 2025 jusqu'au 30 octobre 2025 pour l'extension de la carrière Heidelberg et l'installation d'un parc photovoltaïque. Un Conseil Municipal se tiendra le 3 novembre pour se prononcer sur ces projets.
- Les résidents du lotissement du Héron ont déposé une pétition demandant la remise en état de plusieurs espaces communs : le terre-plein central et le terrain de pétanque. La Commune prend note de cette demande, tout en signalant que l'entretien des espaces verts est rendu plus difficile par l'augmentation constante des surfaces à entretenir et à une panne de matériel durant l'été. La Commune valide la remise en état du terrain de pétanque par les employés municipaux.
- Le stationnement illégal sur les trottoirs reste un problème majeur dans la commune. Malgré les campagnes de sensibilisation (panneaux Pocket et autres messages), l'incivisme persiste. Une réflexion globale est donc envisagée pour trouver des solutions applicables à l'ensemble du territoire communal afin d'éradiquer cette pratique.
- La réservation de la salle des fêtes sera validée sous deux conditions : convention de location remplie et les chèques déposés en mairie.
- Une demande de parrainage Républicain a été effectué par un adulte de 27 ans dont les parents ont une résidence à Baccon. Le parrainage républicain n'est prévu par aucun texte, il ne crée aucune obligation. Il s'agit d'un engagement moral d'ordre purement privé.
S'agissant d'un adulte, Madame le Maire décide de ne pas répondre favorablement à cette demande.

Mme Anita BENIER

M. Régis VRAIN

M. Charles MALAUZAT

M. Antoine PRÉVOST

Mme Céline FAUCHER-LUCAS

Mme Céline CHAUVET

M. François MOREAU

M. Joffrey BARALLE

M. Bruno BOURGEOIS

Mme Gladys CHAVOUET

M. Christian POUSET

M. Éric LANGÉ

M. Nicolas d'ABOVILLE

Mme Sophie LE NOAN